

11-02-2019

**Réunion du CCU  
Ville de Mont-Tremblant  
Lundi 11 février 2019**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le lundi 11 février 2019 à 9 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, à laquelle sont présents :

M. Carol Matte, président  
M. Guillaume Georges  
M. Claude Girard

M. Yvon Labonté  
Mme Roxanne Lacasse  
Mme Sylvie Vaillancourt

***Est absent :***

M. Danny Steward

Le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme M. Louis-Martin Levac sont également présents.

**CCU19-02-023 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Sylvie Vaillancourt

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-258 – Construction neuve communautaire – 614, rue de Saint-Jovite – Résidence pour personnes âgées – Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite)
4. Divers
5. Levée de la réunion

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CCU19-02-024 3. PIIA-02 Portes d'entrée principales 2018-258 – Construction neuve communautaire – 614, rue de Saint-Jovite – Résidence pour personnes âgées – Résidences Tremblant (Les Cours Saint-Jovite) - Recommandation au conseil**

**CONSIDÉRANT QUE**

pour faire suite aux recommandations de refus signifiées par les résolutions CCU19-01-012, et CCU19-02-021 et dont le conseil sera saisi ce 11 février, le promoteur du projet *Les Cours Saint-Jovite* a déposé, une proposition révisée pour la construction d'un centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées comprenant 144 logements et 3 locaux commerciaux dans une portion du rez-de-chaussée donnant sur la rue de Saint-Jovite;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA des portes d'entrée principales en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT**

les bonifications apportées à l'architecture de la portion du bâtiment donnant sur la rue de Saint-Jovite ainsi qu'à l'aménagement paysager de l'aire de stationnement principale;

11-02-2019

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'améliorer l'entrée principale de la résidence et son débarcadère compte tenu de la vulnérabilité de la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Girard,

ET IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'accepter le projet de construction de *Les Cours Saint-Jovite* au 614, rue de Saint-Jovite conformément aux élévations couleurs préparées par la firme *Forme Studio Architecture* numéro de projet 18-21, révision 3, déposées le 8 février 2019 mais datées du 11 février et dans le cahier Architecture de paysage réalisé par BC2 également daté du 11 février 2019 et déposé le 8 février; le tout aux conditions suivantes :

- le prolongement de l'aménagement piétonnier devant l'entrée principale de la résidence jusqu'au trottoir pour bien délimiter la zone débarcadère et dissuader les automobilistes de s'y garer et avec, si possible, l'installation de bancs et d'arbres;
- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

**Le vote est demandé sur cette proposition**

Ont voté pour : Roxanne Lacasse, Sylvie Vaillancourt et Claude Girard

Ont voté contre : Guillaume Georges et Yvon Labonté

POUR : 3

CONTRE : 1

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Les membres du CCU souhaitent suggérer au promoteur de reprendre ces détails architecturaux sur la section arrière du bâtiment.

**CCU18-02-025 4. Levée de la réunion**

Il est proposé par M. Guillaume Georges

et il est résolu que la présente réunion soit levée. Il est 10 h.

---

Carol Matte  
Président

---

Stéphane Martin, secrétaire  
Coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises